

Mobilité dans la vallée du Gros Mont

Publié le 08 juin 2020

<https://www.fribourgregion.ch/fr/A1048/mobilite-dans-la-vallee-du-gros-mont>

Découvrez les mesures en faveur de la mobilité durable prises dans la vallée du Gros Mont. Ces nouvelles mesures sont effectives dès le mois de juin 2020.

La commune de Val-de-Charmey, associée aux différents acteurs concernés souhaite poursuivre cette année la mise en œuvre du plan de mobilité pour la vallée du Gros Mont et ses zones protégées, le District franc (réserve de faune sauvage) Hochmatt –Motélon et la réserve naturelle du Vanil Noir. Ce plan vise à renforcer la cohabitation entre les différents usagers de la route d'accès, la sécurité ainsi que le respect de la nature.

Les différents acteurs sont entre autres: Club alpin suisse, section Gruyère, Pro Natura Fribourg, Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut, Service nature et paysage du canton de Fribourg, syndicat d'alpage du Gros Mont, La Gruyère Tourisme et autres propriétaires privés.

Cet été 2020, marqué par la crise sanitaire et une population privilégiant les loisirs et les vacances de proximité, verra probablement une fréquentation du secteur en hausse. La poursuite des mesures initiées en 2019 est donc importante. Pour 2020 les mesures suivantes sont prévues:

1) Parking du Haut du Mont restreint et payant de manière volontaire

L'accès au parking du Haut du Mont reste totalement libre. Les places de parc sont restreintes à un seul côté du chemin d'accès (60-65 véhicules maximum). Une caisse sécurisée sera placée au portail côté Sud et une contribution volontaire de 5.- par véhicule sera demandée. Selon le règlement de la réserve du Vanil Noir, le camping y est interdit (y compris en camping-car).

2) Parking complémentaire gratuit aux Planeys

Les fins de semaine et fériés, en particulier pour les arrivées entre 11h et 15h, les visiteurs sont encouragés à laisser leur véhicule aux Planeys (cf panneau indicatif) pour éviter de devoir redescendre faute de place au parking Haut du Mont.

3) Le sentier des Escaliers du Mont praticable mais pas complètement aménagé

Pour les personnes qui montent à pied depuis les Planeys, le nouveau sentier des Escaliers du Mont, réalisé de manière provisoire l'année dernière, n'a pas pu être consolidé comme prévu (semaine de la Protection civile a été reportée à cause du COVID 19). Ce sera fait dès que possible. En l'état le sentier est déjà praticable avec de bons souliers et par temps sec (une mise en garde sera posée). Ce sentier n'est pas ouvert aux VTTistes, tout comme la réserve du Vanil Noir d'ailleurs. Sur les autres routes et chemins carrossables ces-derniers sont bienvenus.

4) Service de taxi alpin subventionné par la commune de Val-de-Charmey

Dans sa politique en faveur de la mobilité durable la commune de Val-de-Charmey subventionne le taxi alpin depuis Pra Jean au Haut du Mont en particulier pour les visiteurs arrivant en transports publics (ligne Bulle-Jaun ou Fribourg-Jaun, arrêt Pra Jean). Le prix de l'aller simple jusqu'au Haut du Mont est fixé à 5.- par personne simple course (10.- aller-retour). Réservation obligatoire auprès de Taxi Niklaus (taxi alpin), Jaun 079 528 38 25.

5) Information et de sensibilisation par naturalistes professionnels

Durant l'été et l'automne des naturalistes professionnels (rangers), engagés conjointement par le Parc Gruyère Pays-d'Enhaut et la commune de Val-de-Charmey avec le soutien du Service cantonal des forêts et de la nature, seront sur place au Haut du Mont, une douzaine de fois au total pour informer et sensibiliser les visiteurs-euses sur les richesses naturelles de ce magnifique fond de vallée ainsi que sur les réglementations y relatives.

Les visiteuses et visiteurs sont donc les bienvenu-e-s dans la vallée du Gros Mont, que ce soit pour profiter de ses paysages, sa flore et sa faune unique, pour se rendre sur un sommet, à un chalet d'alpage ou à une cabane. Que ce soit dans le respect du vivre ensemble et de la nature. Bel été en montagne !